

CAP PÂTISSIER

ATTESTATION D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE / DE STAGE ÉPREUVES PRATIQUES EP1 et EP2

Utilisation de la présente attestation

- Annexer aux attestations de stage le(s) certificat(s) de travail et/ou convention(s) de stage correspondants.
- Transmettre l'ensemble de ce dossier professionnel sans rature ni modification :

avant le 15 janvier 2021 (date limite de réception)

au Rectorat de Nantes, Service DEC 7-4, BP 72616, 44326 NANTES cedex 3

Conditions de prise en compte de l'expérience professionnelle ou du (des) stage(s)

- **Durée** : deux périodes d'au moins **7 semaines consécutives** chacune et relevant des activités décrites dans la réglementation de l'examen (total d'au moins 14 semaines soit 490 heures, sur une base de 35 heures/semaine)
- **Déla**i : expérience professionnelle et/ou stage(s) réalisés dans les **trois années précédant la session** d'examen (soit depuis septembre 2017 pour une inscription à la session de juin 2021)
- **Nombre de structures professionnelles** : Les deux stages peuvent être réalisés dans une même structure ; un stage ne peut être réalisé dans plus de deux structures (selon un découpage 4 semaines + 3 semaines)
- **Activités réalisées** : expérience professionnelle et/ou stage(s) **en adéquation** avec les compétences listées ci-dessous :

Stages	Activités professionnelles	Blocs de compétences	Unités
Stage 1 7 semaines	Pôle 1 « Tours, petits fours secs et moelleux, gâteaux de voyage » <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement et stockage • Organisation du travail selon les consignes données • Élaboration de produits finis ou semi-finis à base de pâtes 	Bloc n°1 « Tours, petits fours secs et moelleux, gâteaux de voyage » <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la réception des produits • Effectuer le suivi des produits stockés • Organiser son poste de travail • Appliquer les règles d'hygiène • Élaborer des crèmes selon leur technique de fabrication • Assurer la préparation, la cuisson et la finition de pâtisseries : à base pâtes, petits fours secs et moelleux, meringues • Évaluer sa production 	EP1 « Tours, petits fours secs et moelleux, gâteaux de voyage »
Stage 2 7 semaines	Pôle 2 « Entremets et petits gâteaux » <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des éléments de garniture à partir de crèmes de base et/ou dérivés, d'appareils croustillants, de fruits • Réalisation des fonds pour entremets et petits gâteaux • Montage et finition d'entremets et de petits gâteaux • Valorisation des produits finis 	Bloc n°2 « Entremets et petits gâteaux » <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la production • Préparer des éléments de garniture • Préparer les fonds d'un entremets et/ou des petits gâteaux • Monter, garnir et glacer un entremets et/ou des petits gâteaux • Décorer un entremets et/ou des petits gâteaux • Valoriser la pâtisserie élaborée • Mesurer le coût des produits fabriqués 	EP2 « Entremets et petits gâteaux »

Important

- Il est conseillé de faire une copie de ce dossier avant de l'envoyer.
- Il appartient au candidat d'effectuer la recherche de son (ses) lieu(x) de stage. La DEC n'est juridiquement pas compétente dans ce domaine et n'effectuera aucune intervention en cas de difficulté.
- La DEC ne délivre pas de convention de stage. Cependant, un modèle, dont vous pouvez vous inspirer, est disponible depuis le site internet de l'Académie : <http://www.ac-nantes.fr/examens/diplomes-professionnels-de-niveaux-iv-ou-v/c-a-p-b-e-p-et-m-c-niveau-v-m-c-5-/inscriptions/>
- Il vous est vivement conseillé de prendre contact auprès de votre assureur afin de connaître les modalités de couverture de votre contrat en cas d'accident au cours du (des) stage(s).
- Ces attestations et les pièces justificatives de l'expérience professionnelle et/ou stage(s) sont exigées pour le passage des épreuves pratiques EP1 et EP2. **En cas de non-conformité au règlement d'examen**, le candidat ne sera **pas autorisé à se présenter** auxdites épreuves.

